

# REGLEMENT PARTICULIER DU 46<sup>e</sup> SLALOM AUTOMOBILE NATIONAL DE BIÈRE

## 25 et 26 juin 2011 Championnat Suisse des Slaloms

### COMPLEMENT AU REGLEMENT STANDARD DE LA CSN

Tous les textes et articles non repris au présent règlement particulier sont conformes au Règlement Standard CSN en vigueur auquel il faut se référer.

#### **I PROGRAMME PROVISOIRE**

##### **Lundi 6 juin 2011**

24.00 h Clôture des inscriptions

##### **Vendredi 24 juin 2011**

17.30 – 20.00 Vérifications administratives facultatives LOC uniquement

18.00 – 20.30 Vérifications techniques facultatives LOC uniquement

##### **Samedi 25 juin 2011**

###### EPREUVE LOCALE L1 + L2 + L3 + L4

Vérifications techniques officielles 06.00 - 09.00

Reconnaitances / essais officiels 07.00 - 12.00

Manches courses 13.15 - 18.00

Remise des prix dès 19h

Le pilote est tenu de se présenter aux vérifications administratives et techniques au plus tard à l'heure correspondant à sa catégorie (dernières instructions).

##### **Samedi 25 juin 2011**

18.30 - 20.30 Vérifications administratives facultatives

NAT + REG + ABARTH + LOC: Challenges Mini-club, Club Evo, Ford Frst, Opel Dreamer, Lotus

19.15 - 21.00 Vérifications techniques facultatives

NAT + REG + ABARTH + LOC: Challenges Mini-club, Club Evo, Ford Frst, Opel Dreamer, Lotus

##### **Dimanche 26 juin 2011**

EPREUVE NAT+ REG + ABARTH + LOC: Challenges mini-club, Club Evo, Ford Frst, Opel Dreamer, Lotus

06.00 - 08.30 h Vérifications techniques officielles

07.00 - 12.00 h Reconnaitances / essais officiels

13.15 - 18.00 h Manches courses

dès 19.00 h Remise des prix

Le programme définitif sera transmis aux conducteurs inscrits avec les «dernières instructions», après la clôture des inscriptions.

#### **II ORGANISATION**

##### **Art. 1 Généralités**

1.1 Le Racing Fan's de Morges organise les 25 et 26 juin 2011, le Slalom Automobile National de Bière.

1.2 Le présent règlement particulier a été approuvé par la CSN de l'ASS sous le visa N° 11-012/N+

1.3 La manifestation est inscrite au calendrier sportif national de l'ASS

##### **Art. 2 Comité d'organisation, secrétariat, officiels**

2.1 Le président du comité d'organisation est: **Philippe CAMANDONA**

Pour adresse: Slalom Automobile de Bière, Case Postale 150, 1033 CHESEAUX

**Directeur de course:** Yvan GAILLARD

##### **Membres du comité:**

Vice-présidents : Jean-Marc Rebmann (079 210 21 30) et Anne Dupraz (079 485 85 25)

2.2 L'adresse du secrétariat est la suivante jusqu'au 24 juin à **16.00 h**

**AUTOMOBILE CLUB SUISSE**

Section vaudoise  
Av. de Rumine 9, 1005 LAUSANNE  
Tél.: 021 331 27 22 Fax: 021 331 27 29

ou

**Slalom Automobile de Bière**

Case postale 150  
1033 CHESEAUX  
079 350 01 26 fax 021 800 50 51

**Dès le 24 juin à 16.00 h :**

Place d'Armes de Bière «Accueil» ou « contrôles techniques et administratifs » Tél.: 079 350 01 26

2.3 Directeur de course:  
Yvan GAILLARD

Adjoints direction de course:  
Jean-Daniel BULA, Brigitte CROSET, Olivier MONACHON, Jean-Louis SORNIN

Commissaires Sportifs :  
Roland PIQUEREZ © Philippe MOULIN, Daniel LENGLET

Commissaires Techniques :  
Martin MÜLLER ©, Hans-Peter HALBEISEN

Vérificateurs Techniques:  
Ludovic ECABERT, Philippe ECABERT, Sylvain GOUFFON, Willy RAPIN.

Relations avec les concurrents:  
Marcel BURLET

Chronométrage / Informatique:  
GVI SA, GVI Timing

Chefs de piste:  
Francis GASSMANN

Jury:  
Commissaires sportifs

**Art. 3 Panneau d'affichage officiel**

Toutes les communications et décisions de la Direction de Course et/ou des Commissaires Sportifs seront affichées à la cantine principale Halle 41.10.

Les résultats valables pour le délai de réclamation seront affichés à la cantine principale Halle 41.10

**III. DISPOSITIONS GENERALES**

4.1 L'épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, au Règlement Sportif National de l'ASS, aux dispositions de la CSN, au règlement standard de la CSN pour les slaloms et au règlement particulier.

4.4 La manifestation compte pour les championnats et coupes suivants:  
- Championnat Suisse des Slaloms  
- Insigne sportif  
- Abarth Trofeo Slalom

## **Art. 5 Parcours**

- 5.1 Le parcours présente les caractéristiques suivantes:  
Longueur           environ 6 km  
Nombre de portes:    environ 80  
Largeur des portes:   3.50 m au minimum

## **Art. 6 Véhicules admis**

- 6.1 Sont admis à participer tous les véhicules répondant aux prescriptions de l'Annexe J du CSI et aux dispositions de la CSN de l'ASS, ainsi que, le cas échéant, aux dispositions spécifiques de la formule nationale ou coupe de marque correspondante. Sont aussi admis les véhicules répondant aux prescriptions de l'Annexe K de la FIA.

## **Art. 9 Concurrents et conducteurs admis**

- 9.2 Le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire valable et d'une licence INT- NAT - REG de l'ASS valable pour l'année en cours et pour le véhicule concerné.

## **Art. 10 Demandes d'engagements et inscriptions**

- 10.1 Les inscriptions sont reçues à partir de la publication du règlement particulier. Elles sont à valider sur le site [www.racedata.ch](http://www.racedata.ch).

DELAI D'ENGAGEMENT: LUNDI 6 juin 2011 à 24.00 h

- 10.2 Le nombre maximum de participants admis est fixé à: 180  
Le championnat suisse est prioritaire, puis l'Abarth Trofeo Slalom, puis les challenges.  
Une liste d'attente sera ouverte, selon l'ordre chronologique de réception des inscriptions
- 10.DP Aucun double départ ne sera admis, soit:  
– le même pilote au volant de deux voitures  
– la même voiture avec 2 pilotes (excepté le challenge Opel Dreamer).  
– un pilote ne pourra pas rouler deux fois le même week-end

## **Art. 11 Droits d'engagement**

- 11.1 Les droits d'engagements sont fixés, y compris les numéros, à :

**EPREUVE NATIONALE :** CHF 245.– avec la publicité de l'organisateur

**EPREUVE NATIONALE :** CHF 490.– sans la publicité de l'organisateur

Les droits d'engagement sont à verser au moyen du bulletin de versement officiel annexé, par e-banking ou PostDirect à:

SLALOM DE BIÈRE, Case postale 150, 1033 Cheseaux  
CCP 17-158250-7           IBAN CH36 0900 0000 1715 8250 7

## **Art. 13 Réserves, texte officiel**

- 13.4 En cas de contestation au sujet de l'interprétation du règlement particulier, seul le texte rédigé en français fera foi.

## **IV. OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS**

### **Art. 16 Publicité**

- 16.2 La publicité facultative de l'organisateur (cf. art. 11.1) consiste en:  
2 x SECO (publicitaire sur textile et autocollant)           - un par côté  
2 x AVIA (produits pétroliers)                                   - un par côté

## **VI. DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION**

### **Art. 21 Reconnaissance / essais**

21.2 Les essais officiels se dérouleront selon l'horaire détaillé de l'organisateur. Au moins une reconnaissance sous conduite et deux manches d'essais chronométrés seront organisées.

### **Art. 22 Course**

22.2 L'épreuve se disputera en deux manches.

## **VIII. CLASSEMENT, RECLAMATIONS, APPELS**

### **Art. 26 Classement**

26.1 Le classement sera établi d'après le temps de la meilleure manche, incl. les éventuelles secondes de pénalisation (art. 22.3).

26.2 En cas d'égalité de temps, le temps de l'autre manche sera déterminant.

## **IX. PRIX ET COUPES, REMISE DES PRIX**

### **Art. 29 Prix et coupes**

29.3 Les prix et coupes suivants seront distribués:  
Coupes pour un tiers des pilotes autorisés à prendre le départ  
Prix souvenir pour chaque concurrent.

### **Art. 30 Remise de prix**

30.1 La participation à la remise des prix est une question d'honneur pour chaque participant.

30.2 La remise des prix se déroulera dans ou devant la cantine principale, Halle 41.10.

## **X. DISPOSITIONS PARTICULIERES DE L'ORGANISATEUR**

### **Art. 41 Essais clandestins**

41.1 Tout conducteur surpris ou dénoncé par l'organisateur, l'Intendance de la Place d'Armes, la gendarmerie ou la police municipale, suite à des essais clandestins sera ELIMINE de l'épreuve SANS REMBOURSEMENT du montant d'inscription. Il sera également dénoncé aux autorités militaires et locales.

### **Règlement Standard CSN :**

Les règlements standard de la CSN pour les diverses disciplines peuvent être téléchargés sur le site Internet [www.autosport-ch.com](http://www.autosport-ch.com), rubrique règlements.

Cheseaux, avril 2011

Le président de la CSN: A. Michel  
Le directeur de course: Y. Gaillard

# AVENANT AU REGLEMENT PARTICULIER PRINCIPAL

## SLALOM LOCAL

### SLALOM AUTOMOBILE DE BIERE

Les articles suivants du Règlement Particulier, resp. du Règlement Standard NE SONT PAS APPLICABLES :  
4.4 + 6.1 + 6.2 + 7.1 + 7.4 + 7.5 + 8.2 + 9.1 + 9.3 + 10.2-3-4-5 + 15.3 + 19.3 + 24.1-2 + 27 [complet] + 29.3

Les articles du règlement particulier, respectivement du règlement standard de la CSN SONT MODIFIES DE LA MANIERE SUIVANTE:

#### **Art. 1.2**

Visa CSN N° 11-012/L

#### **Art. 4.1**

L'épreuve sera également disputée en conformité avec le règlement de la CSN pour les épreuves LOcales.

#### **Art. 6.1**

Sont admis à participer tous les véhicules des catégories L1 + L2 + L3 + L4 + Buggy/X conformes au règlement technique de la CSN pour les épreuves LOcales, ainsi que les véhicules participant aux challenges Mini-club, Club Evo, Ford Frst, Opel Dreamer et Lotus selon règlement LOC 1 à 4

Sont admis les véhicules officiellement immatriculés (les plaques ne doivent pas être déposées) et au bénéfice d'un permis de circulation valable, ainsi que d'une fiche d'entretien antipollution (si prescrit selon OCR) ET DONT LA DERNIERE EXPERTISE OFFICIELLE REMONTE A 5 ANS AU MAXIMUM.

#### **Art. 6.2**

Classes de cylindrée selon le Règlement Technique de la CSN pour les épreuves LOcales.

#### **Art. 9.2**

Le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire valable et d'une licence LOC annuelle/journalière ou d'une autre licence de l'ASS valide. La licence LOC journalière peut être obtenue auprès de l'organisateur, en même temps que le paiement de l'inscription ou sur place le jour même, alors que la licence LOC annuelle doit être demandée préalablement auprès de l'ASS, Liebfeld (031 979 11 11).

#### **Art. 10.2**

Le nombre maximum de participants admis est fixé à 190 (par ordre chronologique des inscriptions). Si nécessaire, une liste d'attente sera ouverte, selon l'ordre chronologique de réception des inscriptions

#### **Art. 10.4**

En cas de force majeure, le participant peut changer de véhicule jusqu'au moment du contrôle administratif sur autorisation du directeur de course

#### **Art. 10.5**

Un changement de conducteur est autorisé jusqu'au moment du contrôle administratif pour le participant considéré.

#### **Art. 10.DP**

Aucun double départ ne sera admis, soit :  
- le même pilote au volant de deux voitures  
- la même voiture avec 2 pilotes

#### **Art. 11.1**

Les droits d'engagements sont fixés, y compris les numéros, à:

##### **EPREUVE LOcale**

CHF 225.- avec la publicité de l'organisateur + 20.- pour la licence locale journalière

##### **EPREUVE LOcale**

CHF 450.- SANS la publicité de l'organisateur + 20.- pour la licence locale journalière

**Art. 18.3**

La licence ainsi que les permis de conduire et de circulation seront spontanément présentés lors du contrôle administratif.

**Photocopie NON valable.****Art. 27.1**

Les réclamations contre la répartition des véhicules en catégories et classes ainsi que contre leur conformité avec les règlements doivent être remises par écrit au directeur de course au plus tard 30 minutes avant le départ de la catégorie, resp. de la classe en question.

**Art. 27.2**

Les réclamations collectives, de même que celles contre l'organisateur ou des constatations du chronométrage ou des décisions de juges de faits ne sont pas admises. Toute objection contre le classement sera transmise au directeur de course dans les 20 minutes suivant l'affichage du classement.

**Art. 27.3**

La caution de réclamation est fixée à CHF 450.- (en espèces). Elle ne sera remboursée que si le bien-fondé de la réclamation est reconnu par le jury.

**Règlement Standard CSN :** Les règlements standard de la CSN pour les diverses disciplines peuvent être téléchargés sur le site Internet [www.autosport-ch.com](http://www.autosport-ch.com), rubrique règlements.

Cheseaux, avril 2011

Le président de la CSN:  
Le directeur de course:

A. Michel  
Y. Gaillard